

**CENTRE DE FABRICATION
DE MATERIAUX ALTERNATIFS**

Commune de Le Bar-sur-Loup (06)

**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Enquête publique :
Mémoire en réponse au PV de synthèse
du Commissaire Enquêteur**



MAT'ILD

Chez EJM Méditerranée – Chemin du Payannet – 13 120 Gardanne
Tél : 04.42.12.33.24

SAS au capital de 1 000 € - RCS Aix-en-Provence 789 909 379- SIRET 789 909 379 00080

REPRESENTANT LEGAL	Colin BESSAIT <i>Président</i> Chemin Joseph Roumanille 13 320 Bouc-Bel-Air
REPRESENTANT ADMINISTRATIF	Benoît WEIBEL <i>Directeur d'Exploitation</i> 170 chemin de Payannet 13 120 Gardanne
SUIVI ADMINISTRATIF DE LA DEMANDE	Morgane LE GUILCHER <i>Responsable Foncier Environnement</i> Chemin Joseph Roumanille 13 320 Bouc-Bel-Air E-mail : morgane.leguilcher@eurovia.com

Version	Date	Rédigé par	Contrôlé par	Approuvé par
V1	Février 2023	Morgane LE GUILCHER	Benoît WEIBEL	Benoît WEIBEL

INTRODUCTION

L'enquête publique du projet de « Centre de fabrication de matériaux alternatifs » porté par la société MAT'ILD sur la commune de Bar-sur-Loup s'est déroulée du 05/12/2022 au 13/01/2023 inclus.

Le PV de synthèse a été remis par le Commissaire Enquêteur aux représentants de la société MAT'ILD le 20/01/2023. Ce PV comprend 3 questionnements du Commissaire Enquêteur auxquels le porteur de projet est invité à répondre sous un délai de 15 jours.

Le présent document correspond au mémoire en réponse aux questionnements consignés dans le PV établi par le Commissaire Enquêteur en charge du dossier.

Par commodité de lecture, les thématiques sont abordées suivant le déroulé du PV. Les demandes de précision du PV sont dactylographiées en *gris*.

QUESTION 1 :

Quels aménagements substantiels visant à apaiser les craintes exprimées par le public la société MAT'ILD est-elle susceptible de mettre en œuvre sur le site de la Sarrée à Bar-sur-Loup ?

Ces renforcements visent notamment la dépollution des remblais en phase chantier et déversés par le propriétaire, l'imperméabilisation totale de la plate-forme en fonction de la sensibilité des zones (bassins/stockage/installations) attestées par un organisme agréé et la sécurisation des bassins de manière à éviter tout risque de débordement en cas d'évènement climatique exceptionnel ?

Suite à l'analyse des avis émis dans le cadre de l'enquête publique et des craintes exprimées, nous proposons les adaptations suivantes du projet en complément des mesures définies dans le cadre de la demande d'autorisation (mesures initiales répondant d'ores et déjà aux obligations réglementaires).

Thématique	Propositions	Réponse à
<i>Gestion des eaux pluviales issues du bassin versant amont :</i>	- Adaptation du projet pour prise en compte des recommandations de la CASA (redimensionnement du fossé périphérique côté paroi rocheuse)	CASA
<i>Bassin Nord (lixiviats)</i>	- Mise en place d'une seconde barrière étanche de sécurité sous l'ouvrage afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Public
	- Mise en place d'une astreinte physique sur site en cas d'alerte météorologique de niveau rouge.	Public
	- Mise en place de dispositifs d'alerte de niveau sur le bassin Nord.	Environnement Méditerranée

Thématique	Propositions	Réponse à
Bassin Sud (pluvial)	- Mise en place d'une seconde barrière étanche de sécurité sous l'ouvrage afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Public
	- Augmentation du volume du bassin pluvial de 208 m ³ environ pour mise en cohérence du projet avec le nouveau règlement pluvial de la CASA de juillet 2021 (capacité du bassin Sud portée à 3 208 m ³ au lieu de 3 000 m ³ prévus au dossier).	CASA
Aire de stockage des mâchefers bruts et traités	- Mise en place d'une barrière étanche sous les casiers de stockage des mâchefers bruts et traités afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Environnement Méditerranée

Afin de pérenniser ces engagements, le MO est-il favorable à la mise en place d'un comité de suivi alliant les acteurs principaux (CASA - PNR - MAIRIES - ASSOCIATION ENVIRONNEMENT & SPELEOLOGIE) ?

Par la présente, nous vous confirmons que nous sommes favorables à la mise en place d'un Comité de Suivi sur notre site, comme cela est d'ailleurs fait sur la plupart des sites industriels de la Direction Matériaux PACA du groupe.

QUESTION 2 :

Le MO est-il favorable à l'aménagement d'une zone de protection des installations pour éviter du débordement lors d'une montée en charge du ravin de la Combe en cas d'évènement météo exceptionnel ?

Les études hydrauliques réalisées sur le ravin de la Combe montrent que son lit actuel permet d'accepter une crue d'occurrence centennale sans débordement.

Néanmoins, suite aux traumatismes causés par la tempête Alex de 2020 et aux inondations de 2015 sur le secteur d'Antibes/Cannes, nous comprenons les craintes de la population face aux épisodes pluviaux exceptionnels et aux risques associés.

Ainsi, en réponse, nous vous confirmons la mise en place de protection du pied de talus de la plate-forme (enrochements ou équivalents) visant à protéger le remblai contre le risque d'érosion hydraulique en cas d'évènements exceptionnels.

A noter que dans le cadre de l'étude géotechnique G5 disponible en annexe 7 du volume 8 (page 21), il est préconisé la mise en place de renforcement de talus. Le dimensionnement de ces aménagements est en cours (étude G2PRO en cours).

Thématique	Propositions	Réponse à
<i>Evènement météorologique exceptionnel (du type tempête Alex)</i>	- En complément des mesures constructives prévues à l'étude géotechnique, mise en place d'enrochements en pied de talus afin d'éviter le risque d'érosion en cas évènement hydraulique exceptionnel.	Public

QUESTION 3 :

La société MAT'ILD est-elle en mesure de produire les études environnementales complémentaires réclamées par la MRAE et l'ARS et la prise de participation et s'engager financièrement dans les études notamment hydrogéologiques préconisées par le PNR Préalpes d'Azur et CASA ?

Dans le cadre de son avis 17/05/2022, repris par la MRAE, l'ARS préconise la réalisation d'une étude permettant de qualifier plus précisément la qualité de l'air au niveau de la zone d'études et de ses environs (établissement d'un état « 0 »).

A ce jour, nous ne disposons pas de cette étude, celle-ci n'ayant pas été engagée (les réponses apportées à l'ARS relatives à ce sujet n'ayant pas induit de remarques particulières de leur part).

Néanmoins, au vu des avis exprimés lors de l'enquête et des craintes exprimées vis-à-vis de la qualité de l'air nous pouvons nous engager à réaliser cette étude complémentaire à l'obtention de l'arrêté d'autorisation préfectoral, préalablement à la mise en service du site (étude réalisée parallèlement à la phase préparatoire).

Contrôle de la proposition :

- Etude transmise à l'Inspection des Installations Classées et à l'ARS.
- Résultats de l'étude communiqués et présentés au Comité de Suivi.

Par ailleurs, nous acceptons, par la présente, de participer au financement des études hydrogéologiques engagées par le PNR Préalpes évoqué dans son avis.

Les modalités de participation seront définies dans le cadre d'une convention avec le PNR (ou document équivalent).

CONCLUSION

Le tableau suivant synthétise les propositions d'adaptation du projet suite à la phase d'enquête publique. Les propositions dactylographiées en *italique* correspondent aux engagements pris à travers le présent mémoire en réponse en complément des points traités ci-dessous.

Thématique	Propositions	Réponse à
Gouvernance	- Abandon de l'accueil pour valorisation des mâchefers issus de l'UVE de Monaco.	Public
	- Priorité donnée aux mâchefers issus de l'UVE d'Antibes.	Public
	- Mise en place d'un Comité de Suivi.	PNR
Amélioration des connaissances	- Réalisation d'une étude visant à préciser l'état « 0 » de la qualité de l'air au niveau de la zone d'étude et de ses abords.	ARS / MRAE
	- Participation au financement des études en cours sur le réseau de sources Fugeret / Figueret et de la qualité de leurs eaux.	PNR
	- Réalisation d'une étude visant à qualifier la qualité physico-chimique des sédiments du ravin de la Combe de la RD3 à sa confluence avec le Loup.	PNR
	- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur l'aménagement d'un ouvrage de rétention en aval de la RD3, permettant notamment de gérer une pollution en cas d'accident sur la RD3.	PNR
Conception du projet		
Gestion des eaux pluviales issues du bassin versant amont :	- Adaptation du projet pour prise en compte des recommandations de la CASA (redimensionnement du fossé périphérique côté paroi rocheuse)	CASA
Bassin Nord (lixiviats)	- Mise en place d'une seconde barrière étanche de sécurité sous l'ouvrage afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Public
	- Mise en place d'une astreinte physique sur site en cas d'alerte météorologique de niveau rouge.	Public
	- Mise en place de dispositifs d'alerte de niveau sur le bassin Nord.	Environnement Méditerranée
Bassin Sud (pluvial)	- Mise en place d'une seconde barrière étanche de sécurité sous l'ouvrage afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Public
	- Augmentation du volume du bassin pluvial de 208 m ³ environ pour mise en cohérence du projet avec le nouveau règlement pluvial de la CASA de juillet 2021 (capacité du bassin Sud portée à 3 208 m ³ au lieu des 3 000 m ³ prévus au dossier).	CASA

Thématique	Propositions	Réponse à
Aire de stockage des mâchefers bruts et traités	- Mise en place d'une barrière étanche sous les casiers de stockage des mâchefers bruts et traités afin de se prémunir de tout risque de pollution accidentelle en cas de fuite de l'ouvrage.	Environnement Méditerranée
Evènement météorologique exceptionnel (du type tempête Alex)	- En complément des mesures constructives prévues à l'étude géotechnique, mise en place d'enrochements en pied de talus afin d'éviter le risque d'érosion en cas évènement hydraulique exceptionnel.	Public

